

>édito

Pesticides, énergie : ne pas tomber dans l'illusion du raisonné

Le Grenelle de l'environnement s'achève sur quelques propositions pour l'agriculture, comme la volonté de développer l'agriculture bio ou de diminuer l'utilisation des pesticides. Seulement voilà, il manque une véritable adhésion à ces objectifs. A Brest, les responsables des organisations agricoles majoritaires ont mis en avant des schémas toujours très intensifs, où les recours aux OGM et aux nouvelles molécules phytosanitaires doivent permettre à l'Europe d'augmenter les rendements, et de nourrir le monde. L'agriculture, une fois de plus, ne semble

pas prête à se remettre en cause. La tentative

de promotion de l'agriculture raisonnée comme une agriculture "verte" en est le premier symptôme. Sur les pesticides, l'agriculture raisonnée ne propose au mieux que d'ajuster les doses de pesticides aux risques réellement constatés, et en aucun cas de réduire les facteurs de risque en modifiant les systèmes de cultures. Elle demande surtout plus de paperasses, sans effet significatif sur les réductions d'usage des pesticides.

Pesticides : du concret et pas du papier

La France, rappelons-le est le plus gros consommateur européen de pesticides. On ne pourra pas éternellement se contenter d'affirmer que l'agriculture fait des efforts sans rien modifier d'important. Céder encore une fois à cette tentation c'est prendre le risque de se retrouver demain pour les phytos dans la

même situation qu'aujourd'hui pour les nitrates dans les bassins versants en contentieux.

50% de réduction de pesticides en 10 ans, ce n'est pourtant pas une utopie.

Nos expériences montrent que non seulement on peut atteindre rapidement l'objectif, mais aussi le dépasser ! En moyenne, les fermes herbagères consomment en effet cinq fois moins de pesticides.

Autre atout de l'agriculture durable, dans un contexte de relative pénurie de matières premières : elle reste productive, et elle est économe en énergie.

L'agriculture durable peut donc aussi répondre à la nécessité pour l'Europe d'assurer sa souveraineté alimentaire.

Gageons que quand les discours des responsables politiques sur l'excellence environnementale à venir de la France se rapprocheront de la réalité, la place pour l'agriculture durable sera large.

Patrick Le Fustec, administrateur du CEDAPA

> Formations et rendez-vous

- **4 décembre** : journée de formation dans le Mené sur la gestion hivernale de la campagne laitière.
- **4 décembre** : Optimiser l'alimentation des bovins viande en système herbager avec Thierry Offredo de la Chambre d'agriculture 22 : le troupeau reproducteur (deuxième journée de la formation)
- **4 décembre** : soirée d'échanges entre porteurs de projets agri-ruraux et jeunes installés à Trémargat. Organisée par le CEDAPA, la FRCIVAM, le GAB 22, Accueil paysan, le MRJC et l'AFIP.
- **5 décembre** : Des mesures agri-environnementales pour réduire les phytos, quelles perspectives pour des systèmes de grandes cultures économes ? Après-midi d'information débat à Cesson-Sévigné (35), avec la participation de Jérôme Martin du SRPV. Discussion sur l'IFT (indice de fréquence de traitement phyto), intérêt et repères chiffrés. Inscription auprès du RAD, Jean-Marie Lusson au 02.99.91.33.67
- **5 et 6 décembre** : Rencontre autour des recherches sur les ruminants, à Paris - www.journees3R.fr
- **6 décembre** : Transmettre ma ferme, troisième journée de formation. Evaluer la valeur de son exploitation avec François Berrou de l'AFOCG - Renseignements auprès du CEDAPA (Jeanne)
- **10 décembre** : visite d'une installation de panneaux photovoltaïques amorphes dans la Manche. Renseignement auprès de Sébastien, CEDAPA
- **11 décembre** : Réduire les intrants en grandes cultures, deuxième journée de formation avec Bertrand Omon de la Chambre d'agriculture de l'Eure. On abordera les aspects économiques.
- **21 décembre** : journée sur la mise en place d'un groupement d'achat sur les panneaux photovoltaïques. Visite d'une nouvelle installation de 100 m² sur un hangar agricole, et rencontre d'un installateur.

> Dans ce numéro...

2 et 3/ l'assemblée générale du CEDAPA : les agro-carburants en question

4 et 5/ l'épuration des eaux par les plantes

6/ les herbagers encore pénalisés dans les bassins versants en contentieux

7/ Fermoscopie dans le Mené

8/ Parrainage jeunes installés : chez Stéphanie et Martial Vivier au Gouray

On consomme 11 milliards de Tep (tonnes équivalent pétrole) dans le monde.

13% de cette énergie est renouvelable (le bois, principalement). Le pétrole représente 35% de l'énergie consommée. Ses réserves sont estimées entre 30 ans et 100 ans. Le reste : 25% de charbon, 21% de gaz naturel, 6% de nucléaire.

Dans l'Union Européenne, le nucléaire pèse davantage (près de 30%) et le pétrole moins (15%).

Trois principaux postes de dépenses : le résidentiel, le transport et l'industrie (chacun plus de 25%). Les économies les plus faciles à faire : améliorer l'isolation des bâtiments.

On consomme dans le monde 2 milliards de Tep de pétrole, et 0,03 milliard d'agrocarburants (bioéthanol au Brésil et aux Etats-Unis), diester en Allemagne.

L'agriculture représente 14% des émissions de gaz à effet de serre. 60% de ces émissions sont liées à la fertilisation (phénomènes de nitrification), 40% au méthane des ruminants.

Mais l'effet agricole le plus important reste celui lié à la destruction des puits de carbone par la déforestation : en 2005, 20% des gaz à effet de serre (GES) étaient liés à la déforestation.

Les agrocarburants ne sauvent ni le monde, ni l'agriculture

Les agrocarburants ne résolvent pas la question énergétique européenne, posent des problèmes environnementaux, et sont neutres sur le revenu agricole européen. L'analyse d'Alexandre Gohin, chercheur à l'INRA de Rennes et invité du CEDAPA.

"On n'est surtout pas sûr que le développement des agrocarburants aura lieu". Et à écouter Alexandre Gohin, chercheur à l'INRA de Rennes et invité à l'assemblée générale du CEDAPA, on espère bien que non ! D'abord parce que les agrocarburants ne peuvent pas remplacer le pétrole, loin s'en faut : "Si toute la production mondiale de céréales (hors riz) se convertissait aux agrocarburants, on produirait 300 millions de tonnes équivalent pétrole (Tep), auxquels on pourrait ajouter 100 millions de Tep en huile végétale". Soit seulement 20% de l'énergie mondiale consommée dans les transports, et 3% de l'énergie totale consommée dans le monde. D'où la conclusion du chercheur : "j'ai du mal à croire que les agro-carburants soient l'énergie de demain".

Ensuite leur bilan en terme de réduction des gaz à effet de serre est loin de faire l'unanimité. Paul Crutzen, scientifique allemand et Prix Nobel de Chimie en 1995, affirme dans une étude récente publiée dans la revue *Atmospheric Chemistry and Physics Discussions* que le développement de la production de carburants à partir de plantes pourrait augmenter fortement les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Alexandre Gohin rappelle aussi "qu'en 2005, 20% des émissions de gaz à effet de serre sont liées à la déforestation !" La mise en culture de nouvelles surfaces pose donc plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Enfin, les agrocarburants ne vont sans doute pas relancer les revenus agricoles. Pour le chercheur, l'effet de la politique européenne en faveur des



"On n'est pas sûr que le développement des agro-carburants aura lieu", dit Alexandre Gohin.

agrocarburants devrait être neutre pour le secteur de l'élevage. Les prix des céréales (surtout du blé) augmentent de 5 à 10%, et les exportations européennes baissent. En revanche, le prix des tourteaux de soja, et en général des protéines, baisse de 5 à 15%. Plus globalement, l'effet sur le revenu agricole est modeste : "sur les 10,5 milliards d'euros injectés dans la filière des agrocarburants, seuls 3 milliards profitent au revenu agricole (dont à peine 2 milliards pour la rémunération du travail agricole)", complète Alexandre Gohin.

De là à conclure que les agrocarburants ne servent vraiment à rien, voire pire...

Le système herbager, premier vecteur d'économie d'énergie

La première énergie économisée, c'est celle qu'on n'a pas dépensée.

Produire du lait ou de la viande avec une part importante d'herbe consomme moins d'énergie que de produire avec du maïs. Ce sont les conclusions des études menées tant par le CEDAPA que par l'Institut de l'élevage*. Les principaux postes d'économie se trouvent sur les énergies indirectes : on utilise alors moins d'engrais et on achète moins d'aliments. Jean-Pierre Guernion, agriculteur administrateur du CEDAPA, rappelle qu'il faut 491 équivalent litres de fuel pour fabriquer un tonne d'ammonitrate, et 162 équivalent litres de fuel (EQF) pour produire et amener à la ferme une tonne de soja !

L'économie en fuel équivaut pour les agriculteurs du CEDAPA à 6800 EQF pour produire 200.000 litres de lait (soit la production moyenne d'une ferme bretonne), par rapport aux fermes laitières de Planète, pourtant en moyenne très herbagères. Dans l'échantillon Planète, on mesure essentiellement les variations liées aux performances des éleveurs, qui, à l'intérieur d'un même système, sont importantes. Ainsi si le système de production est essentiel pour limiter la consommation d'énergie, celle-ci dépend aussi de la maîtrise par l'exploitant de l'ensemble des facteurs de production.

* Charroin, Institut de l'élevage dans Fourrages (2006) 186

Produire de l'huile de colza, en culture bas intrants et sur la ferme

Si la production d'agrocarburants en filière longue ne présente pas d'intérêt, la culture de colza pour améliorer l'autonomie des fermes en énergie et en protéines reste intéressante, à condition de réduire les intrants.

Limiter les dépenses d'énergie de la culture

Si le CEDAPA ne croit pas aux agrocarburants, il croit à la filière d'huile végétale brute, à condition qu'elle reste locale et que le colza soit produit avec peu d'intrants. Le CEDAPA s'est ainsi engagé avec la FD CUMA dans le suivi de la culture de colza et de l'utilisation des tourteaux dans les élevages.

78% de l'énergie consommée par la filière d'huile végétale brute l'est par la culture du colza, et la culture de colza a plus que doublé en Bretagne entre 2003 et 2006 (28.700 ha en 2006 selon Agreste). C'est dire l'importance de la réduction des intrants pour l'environnement.

Les premiers suivis de cultures montrent que les marges de progrès sont importantes : les fermes suivies par le CEDAPA consomment en moyenne 60% d'énergie en moins pour un hectare de colza, qu'un itinéraire classique¹. L'économie est surtout due :

- au poste fertilisation : dans le cas des fermes du CEDAPA il y a une faible utilisation d'engrais minéraux (ce sont les effluents d'élevage qui sont valorisés)

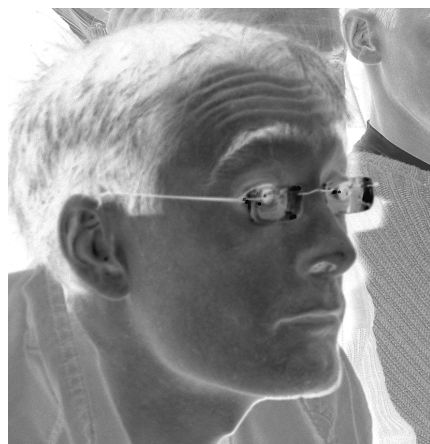
- au poste mécanisation : à moins fertiliser, à moins utiliser de produits phytosanitaires, on réduit aussi les passages de tracteur, soit une économie importante de fuel. L'itinéraire classique compte 18 passages, de la préparation du sol à la récolte, contre en moyenne 9 passages pour les fermes CEDAPA.

Le rendement est plus faible avec une conduite économe (27 quintaux/ha contre 33 quintaux), mais finalement la quantité d'énergie consommée pour produire le quintal de colza est réduite de moitié dans les itinéraires bas-intrants. Et la pression environnementale est aussi réduite : l'indice de fréquence de traitement² phytosanitaire est en moyenne de 6,79 au niveau national, et de 1,54 chez les agriculteurs suivis par le CEDAPA.

¹ L'itinéraire technique de référence est celui utilisé dans le bilan énergétique des filières de biocarburants, étude de l'Adème, et de la direction des ressources énergétiques et minérales (DIREM) du Ministère de l'économie. Il est fourni par le CETIOM.

² L'indice de fréquence de traitement (IFT) correspond au nombre de doses homologuées de pesticides à l'hectare.

Objectif autonomie



Le GAEC Darley, à Ruca, a peu de terres pâturables, seulement 11 hectares sur les 43 sont autour des bâtiments. La route départementale qui coupe la ferme en deux limite l'accessibilité des parcelles les plus proches. Il faut donc fonctionner avec du stock, constitué par 6 ha en dactyle-luzerne et 8 ha de maïs ensilage. Cela n'empêche pas le GAEC d'être dans une recherche d'autonomie : "on a implanté du colza sur les parcelles éloignées pour améliorer notre autonomie en protéines", explique Frédéric Darley. "On corrigeait déjà notre ration avec le tourteau de colza, pour se préserver des OGM". Produire sans OGM, c'est une question d'éthique au GAEC ; cette question est d'autant plus sensible que le GAEC pratique la vente directe de fromages : "le fait d'être en contact

direct avec les consommateurs, ça fait évoluer plus vite nos pratiques".

Les 3 hectares de colza ont donné des rendements moyens ces deux dernières années : 20 quintaux par hectare, soit 1,4 tonnes de tourteaux par hectare. "Il a une teneur en matière grasse de 10-11%, contre les 5-6% d'un tourteau industriel. Mais on est allé jusqu'à 3 kg de correcteur fermier, sans dépasser les 5% de matière grasse dans la ration". Le tourteau fermier se présente sous forme de chips, plutôt que de granulés, et ne présente pas de problème de conservation : "on le met en sac d'une tonne, au sec. C'est sans doute plus adapté que de le mettre en silo, car il sort chaud de la presse et ainsi il refroidit mieux".

La culture du colza s'inscrit bien dans la rotation : "elle ne reviendra que tous les quatre à cinq ans". Côté économique, Frédéric estime le coût du tourteau produit à environ 180 euros par tonne et le coût du litre d'huile produit à 0,18 euro.

Reste que pour cultiver du colza, encore faut-il avoir des terres disponibles : "Sans doute, argumente Frédéric. Mais quand on a besoin de 5 ou 6 tonnes de tourteaux seulement par an, l'autonomie protéique complète est accessible. Et c'est encore plus motivant".

>DPU

De nouveaux signataires de MAE recalculés en 2007

Deux conditions pour faire partie des recalculés :

1) avoir été en contrat MAE éligible, (par exemple herbager ou bio) au moins une des trois années 2000, 2001, et/ou 2002,

2) avoir fini son CTE entre le 1er novembre 2006 et le 31 octobre 2007, ou bien avoir signé un CAD après 2003.

La DDAF a reçu du ministère une note précisant les modalités de recalcul. On en connaît deux éléments : il n'est plus nécessaire de justifier d'une différence d'aide de 20% entre les années en contrat et les années hors contrat (critère qui excluait de nombreux signataires) ; en revanche, la revalorisation est plafonnée à la moyenne DPU départementale (avec l'aide laitière, l'ADL), ce qui risque d'exclure nombre d'éleveurs laitiers.

La DDAF ne versera probablement les éventuels suppléments aux recalculés que début janvier 2008 "pour être sûr de n'oublier aucun dossier". Néanmoins, le Cedapa a demandé à ce que la notification intervienne au plus tôt pour les dossiers connus.

Assainissement autonome : les plantes à la rescousse !

L'épuration des eaux usées peut être simple : des bacs successifs plantés servent de filtres. C'est la reconstitution d'un milieu naturel qui en fait un système quasi-autonome et performant. A condition, bien sûr, de réaliser l'ouvrage dans les règles de l'art. Explications...

L'efficacité du dispositif est démontrée. Les eaux usées d'habitation transitent dans des filtres plantés, qui sont des bassins étanches et aériens composés de lits filtrants de graviers, pouzzolane ou sable. Des espèces végétales adaptées aux conditions hydriques de chaque type de bassin y sont implantées.

Le type de filière à mettre en place est fonction du terrain (distances, surface disponible, pente...) et des équipements de traitement déjà en place. Son dimensionnement est fonction du nombre de chambres de ou des habitation(s) et dépend également du type de toilettes en place : classiques ou sèches.

Comme toute filière de traitement, elle comprend un traitement primaire et un traitement secondaire. Et si possible un système tertiaire : mare, fossé planté, zone d'infiltration plantée, puits perdu...

On a la plus souvent en traitement primaire un bassin à filtration verticale, divisé en deux ou plusieurs sous bassins, suivi, en traitement secondaire, d'un bassin à filtration horizontale et en traitement tertiaire d'une mare de polissage. Par exemple, pour 5 équivalents habitants, il faut un filtre vertical de 7,5 m² et un filtre horizontal de 15 m².

Le filtre planté à filtration verticale

Le filtre planté à filtration verticale remplace la fosse toutes eaux de la filière classique. Son rôle est de retenir les matières en suspension dans l'effluent ; son action est surtout mécanique. Les racines des plantes servent à maintenir une perméabilité homogène et à créer une rhizosphère propice au développement bactérien aérobie.

Le contexte

réglementaire : pour l'instant, il faut une dérogation...

L'arrêté du 6 mai 1996 relatif à la mise aux normes des assainissements autonomes, fixe les moyens à mettre en place et les normes de rejet à atteindre pour les particuliers non reliés au réseau collectif de collecte des eaux usées d'habitation. Or nulle part dans ce texte ne sont mentionnés les filtres à roseaux plantés, les lagunes ou les zones d'infiltrations plantées.

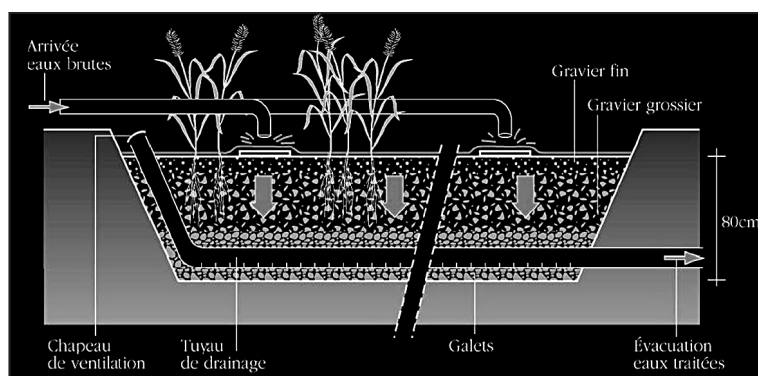
Hors des sentiers battus, certains ont tout de même installé chez eux des systèmes dits alternatifs. Un suivi par analyses des résultats de traitement de ces ouvrages a montré leur conformité aux normes de rejet et ont présenté une amélioration de leur performance épuratoire dans le temps. Or, leur mise en place est encore soumise à dérogation. Une convention doit alors être signée entre le particulier, le SPANC (Syndicat Public d'Assainissement Non Collectif) ou à défaut la DDASS, et la mairie.

Normes de rejet plafond, en concentration moyenne en sortie de traitement sur 24 h

Paramètre de contrôle	Concentration (mg/L)
DBO5	125
Demande Biologique en oxygène sur 5 jours	125
DCO	125
Demande Chimique en oxygène	125
MES	35
Matières en Suspension	35

Suite à la sortie de la nouvelle loi sur l'eau en janvier 2007, une évolution réglementaire est attendue et devrait permettre l'installation de toute filière ayant prouvé sa conformité aux normes de rejet exigées.

En sortie d'habitation, il est nécessaire d'avoir un effluent homogène et liquide. Pour cela, quand la pente est insuffisante il faut recourir à une pompe de relevage à vortex qui broie l'ensemble de l'effluent et l'envoie sous pression. Quand la pente est suffisante, un système mécanique peut être mis en place : chasse à auget, auget basculant, chasse pendulaire, siphon auto-amorçant. La mise en place d'un sanibroyeur en toilettes classiques est alors recommandée. Cependant, la mise sous pression de l'effluent n'est nécessaire que pour des surfaces de filtre

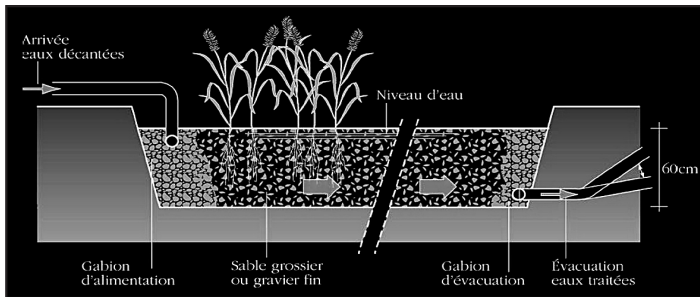


Le filtre planté à filtration verticale "remplace" la fosse toutes eaux.

supérieures à 10 m². Les eaux usées sont distribuées sur toute la surface du bassin et percolent à travers les granulats et les racines jusqu'à un réseau de drainage situé au fond du filtre. Les sous bassins sont alimentés en alternance, permettant ainsi une bonne dégradation de la matière organique en compost. Le lit d'infiltration est composé de couches de granulat à diamètre croissant. Les bassins possèdent des cheminées d'aération permettant une oxygénation constante du milieu en évitant ainsi les phénomènes de fermentation et donc les mauvaises odeurs. Le filtre vertical est uniquement planté de roseaux à balais ou phragmites des marais.

Le filtre planté à filtration horizontale

Ce second filtre est constitué d'un bassin rempli d'un milieu filtrant dans lequel sont placées des plantes émergentes. Les eaux usées s'écoulent horizontalement sous la surface à travers le granulat et les racines. L'alimentation du filtre se fait en continu. Un gabion¹ d'alimentation en entrée de filtre permet de répartir l'effluent sur toute la largeur et en sortie un gabion de collecte récupère l'effluent en fond de filtre et le transfère dans une chambre d'ajustement du niveau de l'eau. Les gabions sont constitués de galets. Entre les 2 gabions se situe une couche filtrante composée de sable grossier ou de gravier fin. L'effluent circule de 5 à 10 cm sous la surface



Le filtre planté à filtration horizontale accueille une végétation plus variée.

du filtre, écartant ainsi les risques de prolifération d'insectes. La végétation à implanter est plus variée que pour le marais vertical et a un rôle mécanique ainsi que de fixation et d'épuration des micro-polluants. Le milieu n'étant pas totalement anaérobie, cela évite les dégagements d'odeurs.

Le massif filtrant végétalisé

Ce système validé en début 2007 pour les exploitations agricoles est adaptable aux particuliers et se place en traitement secondaire. De même que pour le filtre vertical, il est composé de 2 ou 3 bassins entourés de buttes de terre de 50 cm de haut. Chaque bassin est planté de roseaux à balais directement dans la terre et sur les buttes d'eucalyptus. Cependant, des conditions de

sol particulières sont nécessaires. Afin d'estimer la potentialité du sol, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'étude spécialisé.

La mare de polissage, un exemple de traitement tertiaire

Elle permet de terminer le traitement, notamment vis-à-vis du phosphore et des coliformes fécaux (détruits par les UV). Diverses espèces végétales peuvent être installées. Sa fonction est aussi bien épuratoire que d'agrément pour le jardin. Elle sert également de contrôle de la qualité de l'eau.

D'autres systèmes peuvent être mis en place, notamment le fossé planté qui peut suivre aussi bien la mare que le filtre horizontal. Il s'agit d'un simple fossé dans lequel sont implantés différentes espèces végétales. Son rôle est de permettre l'infiltration dans le sol de l'effluent traité, ainsi que son assimilation par les plantes.

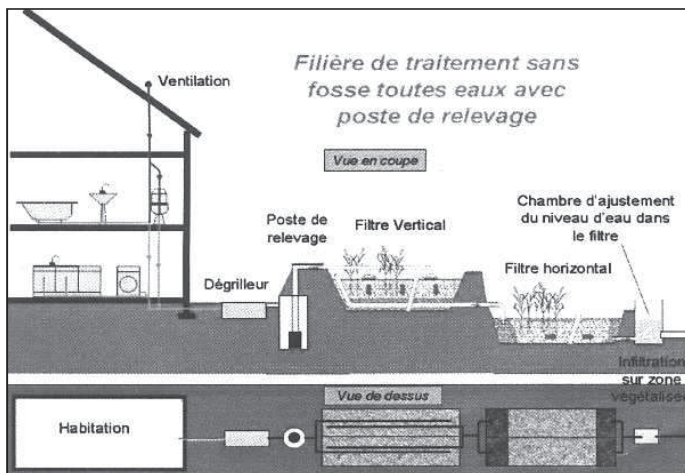


Schéma de la filière complète, avec poste de relevage

L'entretien de la filière

L'alimentation de la filière doit se faire en alternance, il ne faut donc pas oublier de tourner les vannes toutes les semaines.

L'entretien se réalise de la même manière que pour un jardin : désherbage manuel ou mécanique (surtout pas de produit phytosanitaire), surveiller que l'équilibre des espèces soit respecté et couper tous les ans les roseaux

Des systèmes d'épuration individuels, ou collectifs

L'épuration s'effectue au moyen d'une combinaison de processus physiques, chimiques et biologiques : sédimentation, précipitation, adsorption sur les particules du sol, assimilation par les plantes et transformations microbiologiques. Ces ouvrages ont une capacité de fonctionnement allant de la maison d'habitation seule jusqu'à une collectivité de 2 500 habitants. Ils fonctionnent aussi bien pour des toilettes sèches que pour des toilettes classiques et sont également adaptés pour des entreprises ou des exploitations agricoles.

ap
rès les
premières
gelées.

La couche superficielle de compost dans les filtres sera à enlever tous les 10 à 15 ans en fonction de son avancée de formation.

Ces filières alternatives sont durables dans le temps, et présentent l'avantage d'un entretien aisé et d'une facilité d'intervention sur le système. L'aspect esthétique n'est pas négligeable, son insertion paysagère doit être pensée lors de sa conception. Elles présentent aussi un aspect pédagogique par la reconstitution d'un écosystème naturel que l'on voit évoluer au fil des saisons.

Article réalisé par Sandra Guillemin, d'Agrobio Conseil, bureau d'études à Rennes.
www.agrobioconseil.com

¹ Le gabion est une cage métallique destinée à retenir des pierres (ici des galets), de la terre (avec géotextile), ou tout autre remplissage.

Emploi

Jeune homme de 20 ans recherche exploitation laitière ou viande bovine (sur toute la France) type agriculture paysanne, durable et/ou bio afin de perfectionner son expérience avant installation dans 6-7 ans. Formation : BTS ACSE. Expérience dans l'élevage laitier sur la ferme familiale + stages. Passion des nouvelles énergies et de l'agriculture durable ainsi que les activités innovantes.

Contact : Desbois Benjamin
bdesbois@hotmail.fr - Tél : 06/30/82/03/02 - 44350 Guérande

OGM en bref

■ 110000 ha de maïs Bt en Europe en 2007

La surface a quadruplé en France entre 2006 et 2007 pour arriver à 21.000 ha en France. Mais l'essentiel des OGM européens sont cultivés par l'Espagne (75.000 ha).

■ L'Autriche a interdit deux maïs OGM dans les denrées alimentaires et animales

La Commission européenne n'a pas réussi à imposer à l'Autriche de mettre fin

au moratoire sur les maïs OGM Mon 810 et T25 qu'elle a décidé d'interdire au nom de la clause de sauvegarde. Au cours d'un vote serré l'Autriche a obtenu le soutien de quatorze pays membres dont la France, l'Italie et l'Allemagne. Huit autres pays se sont abstenus tandis que quatre seulement ont suivi la Commission européenne. Faute de majorité suffisante la décision finale revient

à la Commission européenne qui devra sans doute tenir compte du positionnement de la majorité des Etats membres.

■ Les semis d'OGM 2008 conditionnés à la loi, et à une expertise

La levée du gel des OGM attendra donc aussi les conclusions d'une expertise à conduire par "une nouvelle instance qui sera créée avant la fin de l'année", a annoncé

le chef de l'Etat, en conclusion du Grenelle de l'environnement. "La vérité est que nous avons des doutes sur l'intérêt actuel des OGM pesticides, sur le contrôle et la dissémination, sur les bénéfices sanitaires et environnementaux des OGM", a-t-il ajouté.

Pas d'aides aux systèmes herbagers dans les bassins versants en contentieux jusqu'en 2009

Les systèmes herbagers sont favorables à l'environnement, mais ils ne sont pas encouragés dans les bassins versants en contentieux. Pire, les agriculteurs qui s'étaient engagés voient leur contrat cassé, et doivent signer des mesures moins exigeantes pour l'environnement. Récit d'une situation abracadabrantesque...



Le Préfet, invité avec le directeur de la DDAF chez les Lefèvre à Lantic par le CEDAPA, reconnaît l'absurdité de la situation, mais se déclare impuissant !

La reconquête de la qualité de l'eau se fait attendre. Conséquence : dans les bassins versants en contentieux, à partir du 1^{er} janvier 2008, la pression en azote organique et minéral sera limitée à 160 unités d'azote par hectare de SAU pour toutes les exploitations de polyculture-élevage d'herbivores et à 140 unités d'azote pour les exploitations qui ont moins de 65% de la SAU dans la SFP (en général les exploitations hors-sol). Les exploitations bénéficieront d'aides financières pour respecter ces seuils, des aides appelées ICCE¹ (indemnité compensatoire de contraintes environnementales).

Voilà bien une mesure qui ne devait pas affecter les herbagers : les signataires de cahier des charges se situent en moyenne à 100 kg d'azote total par hectare (92 kg d'azote organique et 8 kg de minéral)². C'était sans compter sur l'absurdité administrative.

Le cahier des charges de la mesure 1.4, ou plutôt de la SFEI (système fourrager à faible usage d'intrants) comporte une limite à 170 unités d'azote total,

Hors BV contentieux, les demandes SFEI déposées au 15 mai 2007 vont enfin être instruites

La DDAF s'est donnée comme objectif de transférer les listes au CNASEA fin décembre : on ignore pour l'instant le temps nécessaire au CNASEA pour effectuer le 1^{er} versement. Dans tous les cas, ce ne sera pas avant janvier / février.

héritage des défunts CTE qui imposaient cette limite dans le socle de base à tous les CTE. Une limite sans importance puisque les vraies contraintes sur l'azote dans le cahier des charges se situent sur les 140 unités d'azote organique produites et importés et sur l'autorisation de l'azote minéral sur les seules cultures de céréales et de colza.

Cependant, cette limite se situe administrativement au delà de celle imposée dans les bassins versants en contentieux : 170 contre 160. Résultats : tous les contrats "système herbager", que ce soit sous forme de CAD, ou sous la forme de la nouvelle SFEI seront cassés au 1^{er} janvier 2008. Et on ne pourra plus souscrire une SFEI dans un bassin versant en contentieux.

Deux exemples.

Plus d'argent pour moins de contraintes....

Pour des contraintes de taille d'exploitation et d'organisation du parcellaire, Jacques et Anne-Marie Lefèvre à Lantic n'avaient jamais pu contractualiser le cahier des charges du Cedapa. L'installation de leur fils en janvier 2007 s'est traduit par un apport de terres et leur a permis de signer une SFEI au 15 mai 2007. Leur engagement : passer de 29% de maïs dans la SFP à un maximum de 18%. En contrepartie, ils devaient recevoir une indemnisation de 130 €/ha.

Mais ils sont en bassin versant contentieux : leur contrat va donc être rompu par l'Etat au 1^{er} janvier prochain.

A la place, l'Etat propose au GAEC une aide de 180 €/ha pour la 1^{ère} année pour maintenir la situation actuelle ! (avec une aide moyenne sur 5 ans de 140 euros par ha). En effet, la part de leur surface fourragère est inférieure à 65% ce qui leur donne accès à l'ICCE limitant les apports totaux d'azote à 140 unités (la pression azotée actuelle est de 104 unités dont 76 unités sous forme organique).

Stéphanie Vivier, en revanche, est pénalisée financièrement. Sa ferme, située au Gouray, se trouve à cheval sur deux bassins versants, tous deux en contentieux : le Gouessant et l'Arguenon. Résultat : le CAD herbager qu'elle a signé en septembre 2005 sera cassé au 1^{er} janvier prochain. La surface fourragère représente 89% de sa SAU : elle ne touchera donc que l'ICCE pour 160 UN/ha de SAU, soit 90 euros par hectare, au lieu des 130 euros qu'elle touche actuellement. Inutile de préciser qu'elle se situe bien en dessous de la norme réglementaire.

Ou moins d'aides aux fermes vertueuses !

Le Préfet, invité par le Cedapa à Lantic reconnaît l'anomalie, mais se déclare impuissant. La faute à L'Europe qui ne permet de corriger ce point du cahier des charges que pour l'échéance de mai 2009 !

Une vingtaine de dossiers sont concernés en Bretagne. Le Cedapa a demandé à ce que les contrats ne soient pas rompus (et même à ce qu'ils soient revalorisés pour tenir compte du niveau d'exigences des contraintes) et à ce que l'Etat prenne en charge le montant des indemnités en attendant que les aides redeviennent euro-compatibles. Une suggestion actuellement repoussée par l'administration.

Katell Nicolas, CEDAPA

¹ L'indemnité compensatoire de contraintes environnementales (ICCE) s'élève à 90 euros par hectare et par an, pour une exploitation devant atteindre les 160 kg/ha de SAU, et à 140 euros/ha, pour une exploitation devant atteindre les 140 kg/ha de SAU. Il s'agit de l'aide moyenne perçue pendant 5 ans.

² Chiffres CEDAPA, issue d'une étude de 2005 portant sur 70 signataires d'un CTE ou CAD "système herbager à faible usage d'intrants"

Installation durable au Gouray

Des prairies, des blondes et du miel

Stéphanie et Martial Vivier ont repris la ferme herbagère des parents, pour écrire une nouvelle page d'agriculture durable au Gouray. Une installation qui n'était pourtant pas jouée d'avance.



Stéphanie et Martial Vivier ont replanté des talus sur la ferme.

"Nos premières génisses vont vêler". Cet hiver, Stéphanie et Martial Vivier s'apprentent à voir naître les premières Blondes d'Aquitaine issues de leur élevage. Stéphanie s'est installée en janvier 2005 ; Martial est investi sur la ferme, mais reste fonctionnaire à mi-temps.

Et pourtant, jamais Stéphanie n'aurait imaginé s'installer en agriculture. Elle était certes apicultrice, comme Martial, depuis 4 ans environ : "les abeilles, c'est autre chose. Tu as de petites bêtes et de petites boîtes à gérer, pas 45 hectares". L'idée vient donc de Martial, une idée pas vraiment mûrie, mais qui se pose quand ses parents, éleveurs laitiers au Gouray, partent en retraite : "on n'était pas parti pour s'installer ; ça s'est fait la dernière année", explique Martial.

Faire une agriculture respectueuse de l'environnement

Leur motivation, en revanche, est commune : "ce que faisait les parents de Martial (ils étaient en système herbager) était intéressant. C'était dommage de laisser partir l'exploitation à l'agrandissement", explique Stéphanie. "On avait l'opportunité sur cette ferme de faire une agriculture qui colle à nos envies", rajoute Martial. C'est-à-dire herbagère, et bio dès que possible. Dès l'installation, ils s'engagent dans un contrat d'agriculture durable "système herbager à faible usage d'intrants".

Pas question de conserver la production laitière : trop d'astreinte, et tous deux préfèrent le travail à l'extérieur. Les parents comptent cinq vaches blondes d'Aquitaine et un taureau dans le troupeau : c'est décidé, ils seront éleveurs de Blondes. Martial monte son dossier d'installation, pour commencer

en janvier 2005. En septembre 2004, la banque refuse de financer. "Toi tu peux t'installer", dit Martial à Stéphanie, alors cotisante solidaire à la MSA, parce qu'elle a moins de 200 ruches. "Si on doit tenter quelque chose, la ferme des parents c'est notre chance". Stéphanie se renseigne, découvre que son expérience d'apiculture vaut stage six mois, et que son BPREA apiculture lui ouvre les portes des aides jeune agriculteur. Reste à faire le stage 40 heures, et la voilà paysanne. En février, le troupeau arrive.

Econome, et autonome

L'installation de Stéphanie Vivier est très prudente, mais ce n'est pas dû à la frilosité des banques ; plutôt une question de tempérament. "On a essayé de ne pas trop se mettre d'emprunt sur le dos". L'achat du cheptel et du bâtiment ne dépasse pas 75.000 euros, et les terres sont en location. Le matériel d'apiculture est déjà en place, tout autofinancé.

"Le fait de ne pas être du milieu nous rend aussi méfiants". Car Stéphanie n'y "connaît rien, encore moins que Martial. Pour te dire, j'avais même peur des vaches !" Alors elle regarde, suit Martial partout, accompagne son père Louis Vivier, apprend sur le terrain. Trois ans après, elle se débrouille : "quand tu as la volonté, tu apprends vite." La ferme est organisée pour que Stéphanie soit autonome dans le travail, car Martial est à mi-temps à l'extérieur. Les tâches sont simplifiées. Ils ne recourent pas à l'entraide : "pour nous, c'est trop compliqué de devoir rendre une journée".

Les deux activités, les ruches et l'élevage bovin, s'accordent bien : "A 10 heures on peut avoir fini de soigner les bêtes, et aller sur nos ruches. On a planté des talus pour nos deux productions : on a choisi des essences mellifères pour les abeilles. Elles profitent aussi du trèfle des prairies. Bref, on fait en sorte d'allier les deux productions".

Et Stéphanie finit même par comparer les abeilles, ces 200 ruches qu'ils transportent jusqu'au Cap Fréhel, aux jolies blondes des prés : « Les abeilles, c'est comme les vaches, il faut élever, sélectionner les essaims, garder les plus productifs, et les moins agressifs ».

* Leur CAD va être cassé au 1er janvier 2008, car la ferme se trouve sur un bassin versant contentieux. Une situation administrative abracadabrantesque... (voir les explications page 6)

Parrainage pour des nouveaux installés

Des groupes d'agriculteurs du CEDAPA ont proposé à de jeunes agriculteurs / agricultrices de parrainer leur installation : il s'agit de leur apporter un regard extérieur, d'expérience, sur la gestion de l'herbe ou la conduite du troupeau, au cours de la prochaine saison de pâturage.

L'écho du Cedapa se glissera dans certains de ces groupes pour faire le point sur la saison d'herbe, et divers autres sujets qui nous concernent tous. Pour ce numéro, zoom sur la première ferme, en viande bovine dans le Mené, et échos de la première visite à la page suivante.

L'exploitation

45 ha de SAU
40 ha d'herbe et 5 ha de mélanges céréalières
27 vaches et un taureau
8 génisses de plus de 2 ans
5 génisses de 2 ans environ
5 génisses de 1 à 2 ans
12 petits de 0 à 7 mois.

Le parcellaire est très éclaté.

16 ha autour des bâtiments, et 3 ha de l'autre côté de la route

5 ha à 1 km, pour un lot de génisses, qui pourront y passer l'hiver (il y a un petit bois)

Les Douais, 3,5 ha à 2,5 km

Le Mené, 3 ha (en céréales)

Le Bériétau, 3 ha

Et quelques autres champs.

Les terrains sont portants.

Parrainage en viande bovine

En viande bovine aussi, il faut pouvoir mesurer l'efficacité de son travail, et savoir être économe, tout en ne compromettant pas l'avenir. Récit d'un échange chez Stéphanie et Martial Vivier, au Gouray.

Patrick Thomas, éleveur laitier à Plouguenast, et Pascal Hillion, éleveur en viande bovine à Saint-Bihy ne boudent pas leur plaisir d'accompagner de jeunes herbagers. La ferme, en herbe depuis plus de vingt ans, n'a pourtant pas un parcellaire facile : 16 hectares seulement groupés autour des bâtiments, et le reste éparpillés (voir encadré page précédente).

Il y a donc jusqu'à 5 à 6 lots de bêtes différents. La taille des lots est adaptée à celle des îlots, pour réduire les déplacements, qui se font en bétailière. Le nombre important de lots impose aussi 5 clôtures et 5 bacs à eau.

Un chargement encore trop faible

Autour des bâtiments, les 16 ha sont en prairies, des prairies vieilles de 10 à 15 ans, mises en place par le père de Martial, déjà en système herbager, mais en vaches laitières. Les prairies sont gérées en paddocks de 5-6 jours en pleine saison d'herbe : "on adapte la taille au chargement. Ici tu n'as pas de talus pour te guider !" De plus en plus, ils arrivent cependant à des clôtures fixes, avec le bac à eau entre trois paddocks pour limiter les déplacements.

Sur une partie de la pente, on voit du dactyle naturel qui se développe : "attention, prévient Pascal, il n'est pas facile de s'en débarrasser : les vaches ne le mangent pas et il se ressème." Un des moyens de lutte est de passer le broyeur après les vaches, mais le mieux est de limiter l'envahissement par l'exploitation ; Patrick conseille de "faucher la parcelle, ou désormais d'y mettre une dizaine de vaches sans veau et les tenir là-dessus pour raser". La plupart des parcelles ont été sursemées en trèfle (5-6 kg /ha) et il a bien repris.

"Le problème sur cet îlot est que la pression de pâturage n'est pas suffisante. Ce serait mieux maîtrisé avec plus de bêtes".

Visite des Côtiers, un îlot de 5 ha à 1 km de la ferme. De belles pâtures implantées en 2005, en RGA Ohio (25 kg/ha) et TB Aberdair (2,4 kg/ha). Il y a là 7 grandes génisses (2 ans et demi) et un jeune taureau (13 mois) qui tournent sur les cinq hectares depuis le 15 mars. "Les bêtes sont en état. Avec un herbe de cette qualité, tu n'as pas besoin de foin". Ici la pression de pâturage permet une bonne exploitation de l'herbe. Les paddocks sont faits en travers de la pente : "sinon elles font leurs déjections en haut". Les génisses vont hiverner sur l'îlot : elles seront bloquées dans le bois. Le mâle, en revanche, apparaît un peu creux : "il faudrait le compléter, lui amener entre 1,5 et 2 kg de mélange céréalier. C'est aussi une façon de l'appivoiser".

La ferme est en bassin versant contentieux

Les deux ou trois plus grandes génisses auraient déjà pu vèler : "en mars-avril, au moment où j'ai inséminé les autres, je les trouvais trop petites", explique Martial. Pour Pascal, "si elles ne font pas le poids au moment où elles doivent être inséminées, c'est destination boucherie. Sinon tu as de l'argent qui dort !"

Stéphanie et Martial doivent hâter la mise aux normes car ils sont en bassin versant contentieux. Ils s'orientent vers des aménagements minimes : ne plus donner accès aux couloirs bétonnés non couverts, faire hiverner dehors une partie du troupeau pour ne rentrer que les animaux qui nécessitent le plus d'attention. "Le bâtiment sans l'aire bétonnée permet d'accueillir 20 mères", estime Stéphanie. "Attention à ne pas pénaliser les



génisses de première année, met en garde Pascal. Entre 9 et 15 mois, tu détermènes le poids de carcasse. Si tu veux maintenir des croissances à 700 grammes par jour, mieux vaut les rentrer. Vous avez de la surface de bâtiment : peut-être faut-il trouver un autre endroit pour le matériel ? Mieux vaut loger les bêtes que certains matériels". Les génisses doivent faire la moitié de leur poids adulte à 12 mois. Le premier hiver est important, car il faut "faire le squelette" : "le deuxième hiver, c'est moins grave ; tu peux te contenter d'une croissance de 300-400 grammes par jour".

Soigner les génisses en première année

En viande bovine, "on n'a pas de tank à lait, mais c'est important de pouvoir mesurer l'efficacité de ton travail. Il est indispensable de peser tes bêtes". Stéphanie et Martial font le suivi Bovin Croissance, mais la pesée qui intervient un jour fixe – "pas toujours le bon" –, est une source de stress. Pascal explique qu'il a abandonné le suivi (après quinze ans de Bovin Croissance) mais pas la pesée : "J'ai acheté une balance et installé des glissières pour en faciliter l'accès. Je passe les bêtes dans l'hiver, quand elles sont en bâtiment". De plus, le suivi de Bovin Croissance s'arrête au sevrage : "il faut pourtant suivre les jeunes génisses qui sont souvent les moins bien traitées du troupeau". Cependant, dans tous les cas, il est important de garder un regard extérieur sur le troupeau.

L'écho du CEDAPA (bimestriel)

2 avenue du Chalutier Sans Pitié, Bât. Groupama, BP 332, 22193 Plérin cedex
02.96.74.75.50 ou cedapa@wanadoo.fr
Directeur de la publication : Robert Hamon
Comité de rédaction : Pascal Hillion, Joël Le Calvez, Michel Le Voguer, Laurence Le Métayer-Morice, Suzanne Dufour
Mise en forme : Jean-Marie Lussion, Nathalie Gouérec
Abonnements, expéditions : Brigitte Tréguier
Impression : J'imprime, ZA des Longs Réages, BP 467, 22194 Plérin cedex.
N° de commission paritaire : 76787 AS - ISSN : 127 1-2159

Bulletin d'abonnement à retourner avec votre règlement à

L'écho du CEDAPA BP 332 - 22193 PLERIN Cédex

Je m'abonne pour :

		1 an (6 numéros)	2 ans (12 num.)
Nom :	Adhérent CEDAPA ou élève/étudiant	18 €	27 €
Prénom :	Non adhérent, établissement scolaire	27 €	45 €
Adresse :	Soutien+organismes, entreprises	39 €	60 €
Commune :	Adhésion 2007	31 €	
CP : Tél :	(Chèque à l'ordre du CEDAPA, prix TTC dont TVA à 2,10%)		
Profession :	☐ J'ai besoin d'une facture		